

REGLEMENT JEU TOUS A LA PÊCHE EN 2021

La FNPF, en partenariat avec la Fédération de La Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et l'Association Régionale des fédérations départementales de Pêche et de protection des milieux aquatiques de la région Auvergne Rhône-Alpes (ARPARA)

Article 1 : Associations organisatrices

La Fédération Nationale de la Pêche en France (108-110 rue Saint-Maur, 75011 PARIS – N° Siret : 497 48429500017CodeAPE9499Z)représentéeparClaudeRoustan(PrésidentdelaFNPF),en partenariataveclesstructuresci-dessous,organisentunjeuavecobligationd'achat.

La Fédération de la Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (ZI Le Bas Rollet, 6 allée de l'Europe 42 480 La Fouillouse – N° Siret

:

776 358 251 00028 097 /

- Code APE :

9319Z)représentéeparJacques DUMAS
(Président de la FD42).

L'Association Régionale des Fédérations départementales de Pêche et de protection du milieu aquatique de la région Auvergne-Rhône-Alpes (1 Allée du Levant, 69890 La Tour-de-Salvagny – N° Siret : 51767672200021CodeAPE9499Z)représentéeparAlain Lagarde(Présidentdel'ARPARA).

Article 2 : Participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique en candidature individuelle (étant précisé que pour les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale), résidant en France, à l'exception du personnel de la Fédération de la Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et de ses administrateurs. La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Toutes les éventuelles difficultés pratiques d'interprétation ou d'application seront tranchées par les associations organisatrices.

Article 3 : Principe du jeu et modalités

Sauf avis contraire notifié à la Fédération de pêche de la Loire, participent au jeu concours toutes les personnes prenant leur carte de pêche annuelle 2021 d'une AAPPMA de la Loire (à l'exception des enfants de moins de 12 ans), directement sur le site www.cartedepeche.fr ou chez un point relai fédéral délivrant les cartes de pêche de la Loire, entre le 15 décembre 2020 et le 28 février 2021 inclus.

Article 4 : Dotations

Ce jeu concours est doté de 6000 € de bons d'achat : 60 bons d'achat d'une valeur de 50 € et 150 bons d'achat d'une valeur de 20 €.

Ces bons sont à dépenser chez les points relais fédéraux de la Loire participants au plus tard le 30 Juin 2021 (expiration au 01/07/2021). La liste des points relais fédéraux participants sera transmise à chaque gagnant avec son bon d'achat.

Article 5 : Accès et Durée

Le jeu est ouvert à toute personne prenant une carte de pêche annuelle 2021, avec CPMA, de type majeure, interdépartementale, découverte femme, et mineure, prise au sein d'une AAPPMA de la Loire directement sur le site www.cartedepeche.fr ou chez un point relais fédéral délivrant les cartes de pêche de la Loire et ayant une adresse (mail et/ou postale) valide renseignée sur son compte adhérent, du 15 décembre 2020 au 28 février 2021 à 23h59. En cas d'adresse invalide, les bons d'achat seront tenus à disposition des gagnants et pourront être remis sur présentation d'un justificatif d'identité. Les organisateurs du jeu se réservent le droit de reporter, d'écourter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Article 6 : Sélection des gagnants

Les tirages au sort auront lieu les 01 Février 2021 et 01 mars 2021 au siège de la Fédération de pêche de la Loire.

A chaque tirage au sort, la liste des participants sera exportée du fichier adhérents 2021 vers le site <http://my2lbox.com> pour procéder au tirage au sort des 150 gagnants du bon d'achat de 20 €, puis des 60 gagnants du bon d'achat de 50 €. Une vidéo du tirage sera conservée pendant la durée du jeu.

Article 7 : Modalités de mise en possession du lot et son utilisation

Une fois le tirage au sort effectué, les noms des gagnants seront affichés sur le site www.federationpeche42.fr et ces derniers seront avertis par courrier de leur gain. Les gagnants du premier tirage au sort (01/02/2021) seront exclus du tirage ultérieur (01/03/2021).

Les bons d'achats seront remis aux gagnants par voie postale. Si l'adresse postale du compte adhérent est erronée ou incomplète, le courrier non remis par la poste, pouvant mettre 1 mois

pour être retournée à l'expéditeur, ne sera pas réacheminé à une nouvelle adresse. Toutefois, celui-ci restera disponible pour le gagnant (muni d'un justificatif d'identité) au siège de la Fédération de la Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique jusqu'au 30 juin 2021, date de fin de validité des bons d'achats.

La non-acceptation du lot, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne aucune contrepartie financière ou autre. De même, il n'y a pas de report possible sur la date de validité des bons d'achat et les bons d'achat non-utilisés ne seront pas remis en jeu.

Le bon d'achat devra être utilisé, par le gagnant lui-même muni d'une pièce d'identité, auprès des points relais fédéraux participants.

Article 8 : Informatique et libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu seront traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Liberté ». Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tous les participants au jeu disposent en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. Par les présentes les participants sont informés que les données nominatives les concernant pourront faire l'objet d'une transmission éventuelle aux partenaires commerciaux des organisateurs du jeu ou d'un traitement automatisé et pourront être conservées dans un fichier informatique et qu'ils peuvent s'opposer à cette transmission. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à : Fédération de la Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

– Grand Jeu « Tous à la pêche en 2021 » - 6, allée de l'Europe 42 480 La Fouillouse dans la période du 1

er

mars 2021 au 1

er

avril 2021. Les participants, dans le cas où ils feraient partie des gagnants autorisent les organisateurs du jeu à utiliser librement leurs noms et prénoms dans le cadre de la mise en ligne de la liste des gagnants du présent jeu.

Article 9 : Copie du présent règlement

Ce règlement peut être consulté gratuitement sur le site : www.federationpeche42.fr

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée par courrier uniquement à l'adresse suivante : Fédération de la Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique – 6, allée de l'Europe 42 480 La Fouillouse.

Article 10 : Responsabilités

Les associations et/ou structures organisatrices ne pourront en aucun cas être tenues responsables en cas de problème de dysfonctionnement informatique lié à des problèmes techniques ou de réseau. De même qu'elles ne pourront en aucun cas être tenues pour responsables de tout incident ou de leurs conséquences pouvant survenir à l'occasion du jeu et de ses suites. Les associations organisatrices déclinent toute responsabilité pour les incidents et accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance des lots ou qui pourraient affecter les lots.

Article 11 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi Française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par les associations organisatrices. Tout litige né à l'occasion du présent jeu sera soumis aux tribunaux compétents.

Article 13 : Fraude

Toute fraude ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un gain, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313.1 et suivants du code pénal.

Liste des Points Relais fédéraux 2021 du département de la Loire

Important : pour des raisons techniques, Décathlon Mably n'est finalement pas en mesure d'accepter les bons d'achats

VILLE	Point Relais	Adresse	Téléphone
ANDREZIEUX BOUTHEON	ON Pêche	La Gouyonnière, rue St e	04.77.55.14.65
BALBIGNY	Bar Tabac Loto	MARSAL1 rue du 8 Mai	04.77.28.12.00
BELMONT DE LA LOIRE	Café de La Terrasse	Place de l'Eglise	04.77.63.76.26
BELMONT DE LA LOIRE	Tabac Presse Apal	Place du Monument	04.77.63.74.12
BOEN SUR LIGNON	Bricomarché	ZA Parc de Giraud	04 77 76 19 16
BOURG ARGENTAL	Tabac Tallobre	10, place Armeville	04.77.39.65.30
BOURG ARGENTAL	Bureau d'information touristique	18, place Bourg Argental	04.77.39.63.49
BOURG DE THIZY	Café de La Croisée	27, route de Roanne	06.63.27.18.65
CHALMAZEL	Bureau d'information touristique	18, place Bourg Argental	04.77.24.84.92
CHALMAZEL	Bar Tabac Paul Chabance	11 rue de la Mairie	04.77.24.85.54
CHARLIEU	Loire Passion pêche	13, place de la Bouverie	09.67.24.22.90
CHAZELLES SUR LYON	Pallandre SARL	3, carrefour St Roch	04.77.54.25.73
LA GRAND CROIX	Tabac SNC BOIT	21 Rue Jean Jaurès	04.77.73.36.35
LA PACAUDIERE	Jardinerie Kiriel (SARL S	21, rue de la Mairie	04.77.64.35.08
MACLAS	Tabac Presse LE MONT	BIBATE de Pélussin	04.74.87.38.31
MONTBRISON	Roche Pêche	7, Bd Carnot	04.77.58.66.54

NEULISE	Bistrot de la place	6 Place de Flandre	04.77.62.41.58
PELUSSIN	Maison du Tourisme de Pelussin	Maisson du Parc, Moulin de Villed	04.77.67.52.00
POUILLY SOUS CHARLIEU	Café des sports	1, place de l'Eglise	04.77.60.83.30
REGNY	Bar Restaurant PMU Le Regny	Regny Georges Fouillant	04 77 63 00 95
RENAISON	L'annexe	603 rue Robert Barathon	04.77.62.16.56
RIVE DE GIER	Les Jardins de la vallée	ZAC Brunon Valette	04.77.75.08.54
ROANNE	JC Pêche	225, rue de Charlieu	04.77.70.81.12
ROANNE	Matel Pêche	82 rue de Charlieu	04.77.71.57.73
SAIL SOUS COUZAN	Bar Tabac Presse la Fontaine	Place de la Fontaine	04 77 58 83 30
SAINT BONNET LE CHATELAIN	Tabac "Le Quelque Part"	12, avenue Paul Doumer	04.77.50.73.08
SAINT CHAMOND	Mega Loisirs	4, route de Saint Etienne	04.77.22.61.40
SAINT ETIENNE	Office de Tourisme de Saint-Etienne Métropole	16, Avenue Métropole	04.77.49.39.00
SAINT GENEST MALIFAUD	DKDO - Courbon	2, rue du Feuillage	04.77.51.26.42
SAINT GENEST MALIFAUD	Bureau d'information touristique	Rue du feuillage	04.77.51.23.84
SAINT GERMAIN LAVALLÉE	l'île aux trésors	309, rue Nationale	04.77.65.47.45
SAINT JUST EN CHEVALE	Chez Nat'	Place du 11 novembre	04.69.34.58.75
SAINT JUST SAINT RAMBAUD	Bureau d'information touristique	Place de la Paix	04.77.52.05.14
SAINT PAUL DE VEZELIN	Camping d'Arpheuilles	Arpheuilles	04.77.63.43.43
SAINT PIERRE DE BOEUF	Vival	4 place de l'Eglise	04.74.87.82.76
SAINT VICTOR SUR RHODANNE	Les Voyageurs	6, rue de Thizy	04.74.64.06.26
STE COLOMBE SUR GARONNE	BAR AUBERGE LES COLOMBES	Place de l'église	06 63 87 78 08
THIZY LES BOURGS	Presse Raquin	78, rue Jean Jaurès	04.74.64.16.63
UNIEUX	No Kill Pêche	10 Avenue Roger Salengro	04.77.56.79.16

UNIEUX	SARL Sapec	16, rue de l'Industrie	04.77.61.16.50
VEAUCHE	Passion pêche	31 av Paccard	09 52 59 71 43
VEAUCHE	Végétal Plus	1, avenue de la Libération	04.77.94.76.94